

## UN PEU D'HISTOIRE LOCALE...

### Hameaux et population

Les lois des 14 décembre 1789 et 26 février 1790 suppriment les provinces et créent des communes indépendantes.

C'est ainsi que naissent les communes de :

- Roset, qui dépendait auparavant de Saint-Vit,
- Fluans, qui était lié à Osselle,
- Château le Bois, qui était rattaché alternativement à Osselle, Villars Saint Georges et Abbans-Dessous,
- La Corne de Chaux, regroupé avec Villars Saint Georges.

### Nombre d'habitants

Année	Roset	Fluans	Corne de Chaux	Château-le-bois
1657	24 habitants	31 habitants		
1688	31 habitants	80 habitants		
1700	5 ménages	16 ménages		
1735	6 ménages			
1782			36 ménages	
1790	62 habitants	98 habitants		
1793	92 Habitants			
1795	25 ménages	33 ménages		41 ménages
1800	93 habitants	122 habitants	177 habitants	128 habitants
1803				132 habitants
1804	93 habitants			
1806	100 habitants			
1813	81 habitants	131 habitants	159 habitants	122 habitants
1819	20 ménages	32 ménages		
1821	111 habitants	114 habitants	145 habitants	101 habitants

Combien de personnes pour un ménage ? Nous n'avons pas de précisions, mais à l'époque, les familles étaient nombreuses, et l'on raisonnablement estimer qu'il y avait 5 ou 6 personnes par ménage.

### Fusion des 4 communes en une seule

Ordonnance royale du 20 février 1822, donc sous Louis XVIII, Roset et Fluans sont rattachés.

*Paris, le 20 février 1822*

*Louis, par le grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.*

*Sur rapport de notre ministre secrétaire d'Etat entendu, nous avons ordonné ce qui suit :*

*Article 1<sup>er</sup> : Les communes de Roset et Fluans, département du Doubs, sont réunies pour n'en former qu'une, dont le chef-lieu est fixé à Roset. Les registres et papiers des deux mairies y seront rassemblés.*

*Article 2 : Le préfet procédera sans délai à la nomination des maires, adjoints et conseillers municipaux de la nouvelle commune.*

*Article 3 : Les parties qui les composent continueront à jouir séparément des droits d'usage ou autres qui peuvent leur appartenir, mais elles contribueront en commun aux dépenses municipales.*

*Article 4 : Nos ministres secrétaires d'Etats au département de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.*

*Donné en notre château des Tuileries, le 20 vingt février de l'an de grâce mil huit cent vingt-deux et de notre règne le vingtième ;*

*Signé Louis*

*Pour le roi, le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur*

Par lettre du 16 décembre 1824, le préfet suggère l'union à Roset-Fluans des communes de la Corne de Chaux et de Château le Bois,

ainsi que du hameau de la Veloupe (5 habitants) qui appartient alors à Osselle.

La Corne de Chaux n'est pas d'accord et tient une réunion du conseil le 26 décembre 1824.

*La commune de la Corne de Chaux ne percevrait pas le moindre avantage, sous le rapport de l'intérêt général, ni sous celui de l'intérêt particulier.*

*Chacun des habitants ne voit dans cette extraordinaire mesure que beaucoup d'inconvénients qui sont trop faciles à sentir pour avoir besoin d'être détaillée.*

*En conséquence, le conseil municipal, après une mûre délibération, déclare, et arrête formellement, qu'il n'adhérera pas et n'adhérera jamais à la réunion proposée, qu'il proteste expressément contre tout ce qui pourrait être tenté et essayé, et charge monsieur le Maire et monsieur l'adjoint de porter s'il en était besoin, au pied du trône de sa Majesté, toute réclamation en cas de tentative à tout projet qui apporterait le moindre changement à l'existence de la commune, qui est libre de rester comme elle a toujours été, une commune séparée et distincte de toute autre.*

Le Préfet réplique le 21 février 1825. Il indique que la Corne de Chaux ne possède que de faibles ressources, et qu'il envisage d'autorité, après approbation du ministre de l'intérieur, de supprimer la commune de la Corne de Chaux, et de réunir tous ses papiers à Roset-Fluans.

La Corne de Chaux finit par capituler, et une autre ordonnance royale du 25 juin 1825, Charles X, fusionne Château le Bois et La Corne de Chaux aux deux précédentes. Il n'existe donc plus qu'une seule commune sous le nom de Roset-Fluans.

Il n'empêche que la Veloupe, 2 familles, exprime son mécontentement, et souhaite continuer à obtenir son affouage à Osselle, qui refuse.

Fin des hostilités.

Nombre d'habitants à Roset-Fluans, suite à la fusion des 4 communes

Année	Nombre d'habitants
1826	517
1831	520
1836	474
1844	506
1846	450
1851	453
1856	429
1861	410
1866	393
1872	374
1876	372
1881	382
1886	376
1891	333
1896	308
1901	293
1906	238
1911	240
1921	206
1926	218
1931	195
1936	209
1946	223
1954	218
1962	233
1968	238
1975	246
1982	266
1990	296
1999	374
2006	432

2007	441
2008	449
2009	450
2010	457
2011	466
2012	475
2013	484
2014	487
2015	507
2016	514
2017	520

En 1872, 374 habitants répartis comme suit :

- Roset : 112 habitants
- Fluans : 119 habitants
- La Corne de Chaux : 126 habitants
- Château le Bois : 17 habitants

A noter qu'il y a eu 14 décès pendant la guerre de 14, 1 décès pendant celle de 40, et 1 décès durant la guerre d'Indochine.

#### Déclin et disparition de Château le Bois, surnommé la Côte des buis

Vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le phylloxera, maladie qui détruisait les vignes, est apparu en Franche-Comté. Les coteaux de Château le Bois étaient plantés de ceps, qui ont tous disparus. En 1872, il ne restait plus que 17 habitants. Petit à petit, les habitants ont quitté leurs maisons et sont venus dans les 3 autres hameaux, ainsi qu'à Villars Saint-Georges et Osselle. Il reste encore quelques vestiges de murets en d'entrées de cave sur la colline de Château le Bois, enfouis sous les ronces et les buis.

Finissons par une anecdote humoristique. Un ancien du village, Albert Ray, décédé en 1989, racontait que les habitants de Château le Bois produisaient tellement de vin, qu'ils récuraient leur cuisine avec....

Bernard Girardet  
Décembre 2020

Sources

*Archives départementales*

*Archives communales*

*INSEE*

*Articles Paul Gounand*

*Livre Claude Girardet : Roset-Fluans et ses églises*